

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle ? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école ?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis ?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école ?
- c. Fondations ?
- d. Caisses communales ?
- e. Biens d'église ?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit ?
- g. De biens-fonds ?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques ?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Intituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accé-
léler, autant que possible, la réponse à ces
questions, & l'envoi des réponses ?

de la semaine N 172.

de l'hospital - 100.

une fondation récente de la paroisse de Gene-
p-en-charge pendant 3 heures par jour à la fi-
llecithère orthographe. L. 192.

l'écriture & l'orthographe. v. 192.

3^e Classe du Collège de Nyon.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. **N**OM de l'endroit où est située l'école?

Eg suis.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite ? ou à quelle Commune appartient-il ?

Commune.

c. De quelle Paroisse ? de quelle Agence ressort-il ?

de Lyon. ayant un Agent

d. District

De Lyon.

c. Canton

du Lemme.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au refort de chaque école.

1. L. Th. Eglin, 24 mai 1882 (pauca) chi (barbaricus) 2
(sermes) Belai, 2 (voir devant)

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

161
No. 80

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Signy. $\frac{1}{2}$ h. Grus à Trélex $\frac{3}{4}$ h. Dorey à Arney.
Daillet $\frac{1}{2}$ h. (raus à Lyon 20 minutes.)

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Lecture, Religion, Ecriture, Orthographe, musique, etc.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

En hiver, 3 heures le matin & 2 l'après-midi.
En été, 1 h. chaque jour.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le livre latin, l'abrégé du catéchisme d'Estevard.
Recueil de passages de l'Écriture & de Maximes de David.

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Ordinaires dans les écoles de campagne.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

3 heures en hiver & 1 en été.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils ne forment qu'une classe.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le devant Baillif, ensuite d'un examen & d'une nomination faits par le Pasteur.

- b. D'où est-il?

De Perroy.

- c. Son nom

Mar Louis Dornier.

(3)

- d. Son âge.

59 ans.

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

6 Enfans.

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 20 ans à Eguis.

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à Lyon, horloger.

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } environ 20.
b. En été, } soit garçons ou filles.

21 garçons - 16 filles.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

4 blés par ecclésiaste.

- 15°. Bâtiment de l'école.

maison commune? Cabaret, chambre Ecole, p. l'Église, & la cuisine.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Très délabré depuis 20 ans, mais très légèrement.

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune d'Eguis.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

De la commune Ligo.

De la nation 2. b.
 sous 10 quartiers environ de pommiers & de cerisiers
 bœufs des communes 11. 12. & fromages, & 17th bœuf
 1. bœuf par feu pour les laïques & les dimanches?
 (article mal payé)

(1.)

Questions

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Rapports locaux.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école?
 - a. Est-ce un bourg, ou un village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une commune proprement dite, ou à quelle commune appartient-elle?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-elle?
 - d. District
 - e. Canton
- 2°. Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heure, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second trente, celle du troisième quatre-vingt-cinq maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école.
 - a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
 - b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent.

Signy.

Village.

Il forme une commune avec le hameau d'Avenex.

Paroisse de Nyon; Ayant un Agent.

De Nyon

Du Léman

De dix à douze minutes.

Signy, onze maisons, Avenex, (hameau) cinq Maisons, le Tréaz (ferme) une Maison; Il s'entend par Maisons Ménages.

Avenex dix à douze minutes, le Tréaz de même.

huit de Signy, & cinq d'Avenex, outre deux Domestiques. Il y a de plus, d'enfants deux à Signy, un Avenex, et un au Tréaz qui ont l'âge de fréquenter les écoles c'est-à-dire au dessus de cinq ans.

Code de Zysins.